

responsable d'entreprise hippique

RNCP14518 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	210, 212
Formacode(s)	21056, 21052
Code(s) ROME	G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	19783360100010	Former et organiser l'évaluation
ETS PUBLIC LOCAL ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ALENCON SEES	19610790800010	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA	19190624700017	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA LIMOGES LES VASEIX	19870581600017	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIENT	32322209100015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Ancré dans la tradition agricole française, le cheval est un secteur économique à part entière. Sous l'impulsion d'une politique volontariste de l'État, la loi sur le développement des territoires ruraux a permis à de très nombreuses activités développées autour du cheval de bénéficier du statut agricole en 2005.

Le brevet professionnel "Responsable d'entreprise hippique" prépare essentiellement aux emplois agricoles, avec un ensemble assez diversifié de métiers. Cette diversification est liée au type de structure hippique mais aussi à la nature et au niveau de la responsabilité exercée.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme travaille une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison. Il monte à cheval presque quotidiennement. Les soins aux animaux, la maintenance des bâtiments, installations et matériel et

l'entraînement des chevaux relèvent de son activité quotidienne.

Les activités de valorisation concernent un animal aux caractéristiques spécifiques (connaissance, compréhension du comportement et approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes), et impliquent une organisation du travail particulière : le salarié suit en principe toujours les mêmes chevaux. Il est amené à accueillir un public amateur pour des activités de loisirs et sera l'interlocuteur de professionnels des courses et de l'élevage.

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique

Capacités professionnelles

C 3 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

C 4 : Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis

C 5 : Gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail

C 6 : Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique

C 7 : Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire

C 8 A/B : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique / Elaborer un projet professionnel de salariat dans le secteur hippique

C 9 : Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C 10 : Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail

C 11 / C12 : UCARE (unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)

Blocs de compétences

RNCP14518BC01 — UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication

RNCP14518BC02 — UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur hippique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Caractériser les équidés en lien avec leur valorisation
- Situer les enjeux de l'activité hippique

RNCP14518BC03 — UCG3 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise hippique dans un contexte de durabilité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables

donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Situer l'entreprise dans son environnement économique et territorial
- Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

RNCP14518BC04 — UCG4 : Organiser les prestations et les activités de l'entreprise en lien avec les publics accueillis

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Identifier les demandes et les besoins des différents publics
- Coordonner la mise en oeuvre des prestations de l'entreprise hippique

RNCP14518BC05 — UCG5 : Gérer le travail au sein de l'entreprise hippique dans le respect de la législation, de la santé et de la sécurité au travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Gérer l'emploi au sein de l'entreprise hippique
- Organiser le travail dans l'entreprise hippique

RNCP14518BC06 — UCG6 : Réaliser le suivi administratif et économique de l'entreprise hippique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Réaliser la gestion économique de l'entreprise
- Réaliser le suivi administratif de l'entreprise

RNCP14518BC07 — UCG7 : Commercialiser les produits et prestations de l'entreprise hippique dans le respect du cadre réglementaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Rechercher des débouchés commerciaux
- Organiser la promotion des produits et des prestations de l'entreprise

RNCP14518BC08 — UCG8 : Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise hippique ou de salariat dans le secteur hippique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel lié à une entreprise hippique. Il vise à :

- Concevoir un projet pour une entreprise hippique
- Estimer la faisabilité du projet

En cas de projet professionnel de salariat dans le secteur hippique. Il vise à :

- Concevoir un projet de salariat
- Se situer dans un cadre social et réglementaire

RNCP14518BC09 — UCG9 : Assurer la conduite et l'entretien d'une cavalerie dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Raisonner la gestion de la cavalerie
- Réaliser les opérations liées à la conduite et à l'entretien d'une cavalerie
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14518BC10 — UCG10 : Gérer le travail et la valorisation du cheval dans le respect de la réglementation, du bien-être animal, de la sécurité et de la santé au travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Raisonner le travail de la cavalerie
- Réaliser les opérations liées au travail et à la valorisation des équidés
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14518BC11 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP14518BC12 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité professionnelle dans diverses structures (associations, centre ou ferme équestre...) dédiées tout ou partie à l'équitation. On peut distinguer trois catégories :

- l'enseignement de l'équitation,
- l'organisation et l'encadrement de promenades, randonnées (tourisme équestre)
- la prise en pension, le débouillage, la préparation aux concours, la valorisation et la commercialisation des jeunes chevaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable d'entreprise (entraîneur d'écurie de trot, galop, d'établissement équestre ou d'écurie de propriétaire), responsable du piquet de chevaux (premier garçon, groom), responsable des déplacements du piquet de chevaux

(garçon de voyage, groom), soigneur responsable d'écurie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel est accessible :

1. Aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, qui bénéficient de l'une des modalités de formation prévues au livre III de la sixième partie du code du travail ;
2. Aux candidats qui bénéficient des modalités de formation prévues au livre II de la sixième partie du code du travail. Ces candidats doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.
3. Aux candidats qui demandent la validation des acquis de l'expérience en application de l'article R. 6412-1 du code du travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement :

- de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 844 €
Selon la branche	6 762 € – 6 885 €
Prise en charge	Branches concernées
6 844 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 885 €	CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés
6 762 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39663

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14518/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	73
Parcours menés à terme	75
Taux d'achèvement	103 %
Période	03/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	132
Montant total engagé	200 930 €
Coût moyen par dossier	1 522 €
Durée moyenne	393 h
Période	08/2020 – 11/2024
France compétences	82 %
France Travail	9 %
Reste à charge titulaire	7 %

OPCO	2 %
Entreprise	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.